



Accord « Emploi et Bien-Être » pour le non-marchand bruxellois

Alors que les organisations syndicales annoncent une nouvelle manifestation pour demander un accord sectoriel avec le fédéral et les Communautés et Régions, Christos Doulkeridis, Ministre-Président du Gouvernement francophone bruxellois (Cocof), et Charles Picqué, Ministre-Président de la Région Bruxelles-Capitale, se réjouissent de pouvoir annoncer l'aboutissement ce mardi 17 mai des négociations sur le volet « Emploi et Bien-Être » de l'accord avec le secteur du non-marchand francophone bruxellois (Cocof) pour la période 2010-2012. Pour rappel, un accord non-marchand d'un montant de 1,05 millions € pour la Cocof avait été signé en 2010. Il restait à en préciser certaines modalités importantes. C'est chose faite.

L'accord porte sur l'affectation d'un montant de 350.000 € (une partie des 1,05 millions €) afin de rencontrer les besoins des travailleurs du secteur du non-marchand en terme de bien-être sur leur lieu de travail. *« Nous avons pris en considération les conditions de stress et la charge psychosociale qui pèsent sur les travailleurs du non-marchand francophone bruxellois en raison de la nature parfois délicate de leur travail au service des habitants de la capitale »,* rappelle Christos Doulkeridis.

Concrètement, cette subvention couvre :

- le recrutement d'une **équipe de terrain** au service des a.s.b.l. qui le souhaitent et qui s'occupera de l'analyse des risques, de plans de réduction des risques, de la création d'outils transversaux de prévention. Cette équipe sera surtout au service des petites structures (90% des a.s.b.l. Cocof comptent moins de 50 travailleurs) ;
- **le remplacement des personnes en formation** sur le bien-être (par exemple: formation de base de conseiller en prévention, communication non-violente, risques liés au déplacement aux domiciles des usagers...) avec embauche compensatoire ;
- l'édition **d'outils de prévention** sectoriels et intersectoriels.

La gestion de cette équipe de terrain sera assurée par une a.s.b.l. spécialement dédiée à cette dynamique dont le conseil d'administration sera paritaire et composé de l'ensemble des partenaires sociaux signataires de l'accord (un représentant par organisation). *« Ces mesures ont été décidées grâce à une dynamique positive dans laquelle se sont inscrits tous les secteurs du non-marchand francophone bruxellois, pourtant si différents et souvent cloisonnés »,* se félicitent Charles Picqué et Christos Doulkeridis.